### Maître François LIEURADE Huissiers de Justice Associé à la SELARL LIEURADE

Etude principale 18 rue Parmentier 95200 SARCELLES Tél.: 01.34.69.00.42 Fax: 01.34.69.17.31

Email: françois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude annexe

3 bis avenue de Paris 95290 L'ISLE ADAM



# PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 8 Janvier 2018

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## PROCES VERBAL DE CONSTAT

#### L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE HUIT JANVIER

#### A LA REQUETE DU:

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS 17 ETOILE, Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 315 843 326 et dont le siège social est 30 avenue Niel 75017 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

#### **AGISSANT EN VERTU:**

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 20 Décembre 2017.

#### LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

#### COMMUNE DE FRANCONVILLE (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis à l'angle de la rue de la Station et de la rue du Moulin cadastré section AH numéros 484 lieudit « 38 rue de la Station » pour 23 a 22 ca, 485 lieudit « 2 rle du Moulin » pour 91 ca et 486 lieudit « rle du Moulin » pour 2 a 49 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 29 janvier 1990 volume 1990 P numéro 666, portant sur les lots suivants :

LOT NUMERO TRENTE SEPT (37): sis 4 bis rle du Moulin, escalier D, première porte à gauche dans le couloir de gauche après l'ascenseur, au 3<sup>ème</sup> étage, un appartement comprenant: un hall, un séjour, une chambre, une cuisine, une salle de bains, un wc, un placard, deux terrasses, ainsi que les 152/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales;



 LOT NUMERO SOIXANTE DOUZE (72): au sous-sol, un emplacement de parking non boxable, ainsi que les 6/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Lesdits biens appartenant à Madame Colette BRIGUET suivant acte en date du 20 juillet 2004 publié le 1 septembre 2004 volume 2004 P numéro 5898.

Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice 95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 4 bis ruelle du Moulin à FRANCONVILLE (Val d'Oise), 3ème étage, 1ère porte gauche en sortant de l'ascenseur,

Où étant ce jour sur place à 12 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

#### **CONSTATATIONS**

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Madame Colette BRIGUET se présente à nous. Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux seule.

Les lieux consistent en:

- un appartement au 3<sup>ème</sup> étage (lot 37);
- et un emplacement de parking au sous-sol (lot 72);

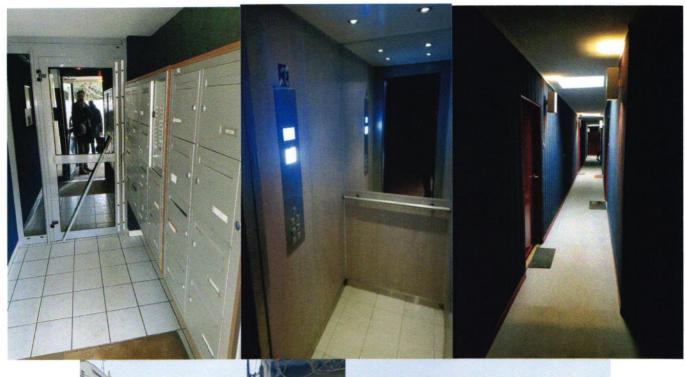
L'immeuble, construit au début des années 1990, présente des façades bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en parfait état.

Le Syndic de la copropriété est le suivant :

LOISELET DAIGREMONT 3 allée Hector Berlioz 95130 FRANCONVILLE Tél.: 01 34 44 79 79







Les lieux sont distribués comme suit :

#### - Une entrée:

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

Constat du 8 Janvier 2018 Page 4 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



#### L'équipement comprend :

• Un interphone;



#### - Le séjour/coin cuisine en porte gauche :

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

#### L'équipement comprend :

- deux portes fenêtres à double vitrage et châssis PVC ouvrant sur une terrasse ;
- trois fenêtres à double vitrage et châssis PVC;
- Un coin cuisine avec évier en inox et placards de rangement



Constat du 8 Janvier 2018 Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





#### - Les WC:

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol est en bon état, ainsi que les peintures murales.

L'équipement comprend :

• Un bloc WC;

#### - La chambre :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en parfait état.

L'équipement comprend :

Deux fenêtres à double vitrage et châssis PVC.





#### - La salle de bains attenante :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

#### L'équipement comprend :

- Une baignoire complète de type balnéo.
- Un lavabo.
- Un point lumineux ;





Les fenêtres sont équipées de rideaux extérieurs motorisés.

L'ensemble de l'appartement est chauffé par des convecteurs électriques.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Constat du 8 Janvier 2018 Page 8 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

